

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 5 MARS 2026 – 19 H. 00**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr François BOISSET, Maire.

Convocation affichée le vingt-six février deux mille vingt-six.

Présents : Mmes Mrs F. BOISSET, P. PAGES, S. RONGIER, Y. BAFOIL, A. DUMONT, G. DEGEORGE, B. PELISSIER, L. BOUE, J-P. RISPAL, B. STOCK, N. ANSEMANT, J-L. FERRARI, F. REBOUFFAT, P. BONNIERE, D. BOUCHY.

Absents excusés donnant pouvoir : E. JUILLARD, F. TARDIF, V. DUCHAUSSOY donnent pouvoir à A. DUMONT, P. PAGES et B. STOCK

Absents excusés : -

Absents : A. DEMONTOUX, M. ROUX, F. CHARBONNEL, A. GARDES.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 15

Mme Annie DUMONT a été élue secrétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

\* approuve le procès-verbal de la séance du 12 Février 2026.

## **BUDGET GENERAL**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (y compris en annexe CFU 2025 CCAS) - A la majorité absolue des membres présents (12 pour, 5 contre), le Conseil Municipal a décidé d'approuver la section de fonctionnement et la section d'investissement du COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'Exercice 2025 proposé par l'Adjoint pour le Budget Général de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT - A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a procédé à l'Affectation du Résultat de Fonctionnement constaté pour l'Exercice 2025 concernant le Budget Général de la Commune.

## **BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'Exercice 2025 proposé par l'adjoint pour le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Collectif.

AFFECTATION DU RESULTAT: A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a procédé à l'Affectation du Résultat de Fonctionnement constaté pour l'Exercice 2025 concernant le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif.

## **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE SAUSSAC**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'Exercice 2025 proposé par l'adjoint pour le Budget Annexe du Lotissement de Saussac.

## **CESSION GRANGE DE SAUSSAC**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 16/10/2025, la commune a mise en vente la parcelle sise 11 Saussac, cadastrée Section D n° 92, d'une superficie de 1060 m<sup>2</sup>, ainsi que de la grange qui y est érigée. Pour rappel la commune est propriétaire d'une grange, en mauvais état, au village de Saussac et indique que la commune n'a pas l'utilité de ce bâtiment et ne dispose d'aucun projet permettant l'usage de ce bien et il invite donc ses collègues à se prononcer sur l'opportunité de mettre en vente le bâtiment et le terrain attenant d'une superficie totale de la parcelle de 1060 m<sup>2</sup> (parcelle D n°92).

Monsieur le Maire explique que l'annonce de la mise en vente avait été publiée avec remise d'une offre pour décembre 2025. Cette annonce a été infructueuse.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 10/02/2026, M. Georges LAVIALLE domicilié 6 Rue des quatre Frères Laurent 15400 RIOM-ES-MONTAGNES demande l'acquisition de la parcelle sise 11 Saussac, cadastrée Section D n° 92, d'une superficie de 1060 m<sup>2</sup>, ainsi que de la grange qui y est érigée pour un montant de 12 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

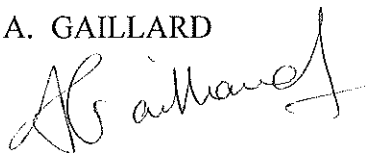
1°) d'approuver la cession de la parcelle D n° 92 (1060 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune de Riom-ès-Montagnes, en faveur de Monsieur Georges LAVIALLE pour un montant de 12000 €. Les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

2°) de donner tous pouvoirs au Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le présent Procès-Verbal de la séance du 05 mars 2026.

Secrétaire de séance

A. GAILLARD



Le président de séance, doyen d'âge

G. MARCOMBES

